



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
19	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, SBLANDANO Bruno, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : MICHELOTTI Marie-Line donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANHALST Philippe donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, BREBION Pascal donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, DIOP Alix donne pouvoir à PIGNOLY Sylvestre, MORENO Manuel donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/133-

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Rappelle à l'assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement du budget principal afin de tenir compte :

- des dotations aux amortissements complémentaires issues des rattrapages sur exercice antérieur (100.000 euros)
- de dotations complémentaires au chapitre 65 relatif aux charges courantes et subventions à hauteur de 100.000 euros maximum (remboursement filet de sécurité 80.000 euros et diverses subventions d'équilibre aux budgets annexes)
- de 5000€ de contribution complémentaire au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits au sein de la section d'investissement du budget principal de la Commune afin de :

- mettre les crédits nécessaires à l'adhésion à l'Agence France Locale pour 28.000 euros maximum

REÇU EN PREFECTURE

le 30/12/2024

Application agréée E-legalite.com

- équilibrer la section de fonctionnement en réduisant des lignes non consommées à hauteur de 228.000 euros

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
 Vu la délibération n°34/24 approuvant le budget primitif de la Commune en date du 27 mars 2024,
 Vu la délibération n°24/75 du 06/06/2024 approuvant la décision modificative n°1
 Vu la Commission des Finances en date du 18 Décembre 2024,
 Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Personnel titulaire - Rémunération principale	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739211-020 : Attribution de compensation	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	228 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	228 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	128 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	128 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6538-020 : Autres organismes	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	233 000.00 €	233 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	228 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	228 000.00 €	0.00 €
R-281311-020 : Amort. constructions bâtiments administratifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	128 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	128 000.00 €
D-21311-020 : Constructions bâtiments administratifs	128 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	128 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-261-020 : Titres de participation	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	128 000.00 €	28 000.00 €	228 000.00 €	128 000.00 €
Total Général		-100 000.00 €		-100 000.00 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

[Handwritten signature of Jean-Pierre Serrus]

la Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN

[Handwritten signature of Nathalie Jean]

Acte rendu exécutoire après télétransmission
 En Sous-Préfecture le
 Et de la publication sur le site internet le
 ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 30/12/2024

Application agréée E-legalite.com